



## UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

[www.umespe.com](http://www.umespe.com) - [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

PARIS, le 2 MAI 2007

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **FMC - EPP : une clarification nécessaire**

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande aux responsables politiques et aux législateurs de redonner une clarté sémantique aux différentes appellations (accréditation - certification - évaluation des pratiques ...) tant en ce qui concerne les praticiens que les établissements.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'élève contre les nombreux rapports et affirmations niant la l'efficacité et l'indépendance de la FMC des médecins spécialistes. Celle-ci est réalisée depuis de nombreuses années par nos verticalités, le plus souvent hors financement public et en toute transparence. Elle donne toute la pertinence au rôle du spécialiste consultant.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. déplore la suspension depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 des financements OGC des actions d'EPP mises en place en 2005 et 2006 par nos organismes agréés. Il s'agit d'une décision unilatérale de l'UNCAM donnant un coup d'arrêt brutal aux travaux de terrain de nos organismes agréés, puisqu'aucun autre financement n'a été mis en place.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. n'acceptera pas que l'organisation de l'évaluation des pratiques professionnelles des spécialistes libéraux se fasse sous l'hégémonie de sociétés savantes directement ou par l'intermédiaire de fédérations alibis. Nos collègues universitaires ont un rôle d'expertise et non d'organisateur pour des mécanismes qui ne les concernent pas puisque leur EPP se fera exclusivement par l'intermédiaire de leur CME dans des conditions qui nous semblent, actuellement, peu lisibles.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate la dérive technocratique de l'ANDEM à la HAS, en passant par l'ANAES, visant à marginaliser les praticiens de terrain des processus décisionnels. Nous sommes fermement opposés à une vision anglo-saxonne centralisée et étatisée de notre profession qui ne correspond ni à notre culture médicale, ni à l'organisation professionnelle française qui est du domaine des syndicats.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne comprend pas l'attentisme des autorités de tutelle face aux besoins de financements des Unions Professionnelles et des organismes agréés pour mettre en œuvre les programmes d'EPP. Nous sommes opposés à une union nationale faisant la confusion entre les représentants des Unions Professionnelles et ceux des syndicats médicaux. La Conférence Nationale des Présidents a toute légitimité pour regrouper toutes les Unions, quelle que soit l'origine syndicale de leurs élus. Le financement des Unions par les médecins ne doit pas servir d'une manière détournée à fournir des ressources financières aux syndicats médicaux.